

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE Séance du 28 juin 2021

N°113/06/2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME - VILLA MEDICIS DANS LE CADRE DU PROJET DESS'INGRES

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.

Présents : 36

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

Pouvoirs: 9

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

Absents: 4

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Arnaud HILION, Olivier FOURNET, Andréa CARO

Monsieur Philippe BECADE donne lecture du rapport suivant : Mesdames, Messieurs,

La Ville de Montauban est porteuse d'une politique culturelle forte et ambitieuse et souhaite lui donner une identité originale à travers un nouveau projet, DESS'INGRES, dont l'objectif est de faire de la collectivité la Capitale du dessin.

Légitimé par la figure tutélaire de Jean-Auguste-Dominique Ingres, mondialement connu pour ses peintures mais également pour ses dessins, ainsi que par l'existence depuis 1822 d'une école de dessin (à l'emplacement de l'actuel Musée Ingres Bourdelle), le dessin sera mis à l'honneur en 2022 puis tous les 2 ans à compter de cette date.

Le dessin sera décliné sous toutes ses formes à travers différentes propositions culturelles et artistiques à destination du plus large public. Parmi celles-ci est envisagé un concours international de dessin destiné aux professionnels, en partenariat avec l'Académie de Rome en France – Villa Médicis.

Le prix de ce concours consistera en une résidence d'un mois à la Villa Médicis, ainsi qu'un mois à Montauban avec un accès privilégié aux collections dessin du Musée Ingres Bourdelle.

Le concours sera réservé aux anciens pensionnaires ou résidents de l'Académie de France à Rome ainsi qu'aux artistes, créateurs ou chercheurs recommandés par des anciens pensionnaires. Ces critères de sélection assureront la qualité des candidatures.

Le calendrier prévu pour l'organisation de ce concours international de dessin est le suivant :

- Lancement de l'appel à candidature : septembre 2021
- Sélection du Lauréat : novembre 2021
- Résidence d'un mois à la Villa Médicis : 1^{er} trimestre 2022
- Résidence d'un mois à Montauban : printemps 2022

La Ville de Montauban s'engage à prendre en charge les prestations financières suivantes :

- 20 000 € versés à la Villa Médicis pour ses apports quant à la gestion et traitement de l'appel à candidatures, mais également pour l'accueil du lauréat en résidence et la communication autour de ces actions
- 6 000 € versés au lauréat à titre de bourse de résidence (3 000 € pour chacune des résidences)
- Le coût des transports depuis le lieu d'habitation du lauréat jusqu'à Rome et jusqu'à Montauban.

La convention de partenariat vient préciser les droits et obligations de chacune des parties ainsi que les modalités d'organisation du concours international de dessin.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'organisation d'un concours international de dessin dans le cadre du projet DESS'INGRES,
- inscrire en 2022 les crédits nécessaires à l'organisation de ce concours,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Académie de France à Rome Villa Médicis et en assurer l'exécution.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le 0 5 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le: 0 5 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire, Axel de LABRIOLLE